

Programme de la Formation

ENJEUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Maîtrisez-la de A à Z !

2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Avec l'annonce d'une reprise dans le bâtiment, une bonne connaissance de la loi MOP est essentielle si l'on veut pouvoir signer des marchés publics de maîtrise d'œuvre et les exécuter correctement.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Connaître les nouvelles règles qui s'appliquent aux marchés publics de maîtrise d'œuvre, afin d'être armé et efficace pour aborder la réalisation d'équipements publics

PUBLIC CIBLE

Public :
Les maîtres d'œuvre participant à la conduite de projet d'équipement publics (architectes, paysagistes concepteurs, ...)
Les salariés d'agences d'architecture
Les acteurs de la conception et de la construction de bâtiments publics.
Les maîtres d'ouvrage

PRÉREQUIS

Avoir participé à la réalisation d'équipements publics, bâtiment, infrastructure ou équipement paysager

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Questionnaire de positionnement préalable
- Evaluation des acquis au moyen d'un cas d'étude
- Evaluation de satisfaction

Module

Enjeux et conséquences de la réforme de la commande publique

2 jours soit 14 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Jour 1 :

- Appréhender et situer son action dans le contexte réglementaire des marchés de maîtrise d'œuvre applicable aujourd'hui (loi MOP)
- Tout savoir sur la loi MOP : les règles qui s'appliquent au maître d'ouvrage (et les responsabilités qu'elles impliquent) et au maître d'œuvre (missions, engagements, etc.).
- Savoir rédiger un contrat de maîtrise d'œuvre et sur quels points le négocier.
- Connaître les droits et les obligations de la maîtrise d'œuvre.

Jour 2 :

- Maîtriser les différentes procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et les règles à respecter.
- Savoir comment faire une candidature et sur quels points négocier ces contrats.
- Connaître les droits et les obligations de la maîtrise d'œuvre

FORMATEUR(S)

CABANIEU Jacques - ancien Secrétaire Général de la MIQCP

PROGRAMME

Jour 1 :

Appréhender les champs d'application de la loi MOP du 12/07/1985 et son impact sur les marchés publics de la maîtrise d'œuvre :

1. Mieux connaître les contraintes et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique :

- Mission et responsabilité de la maîtrise d'ouvrage publique (programmation, enveloppe financière prévisionnelle...)
- Organisation de la maîtrise d'ouvrage et appel à l'assistance maîtrise d'ouvrage (AMO ponctuelle ; conduite d'opération ; mandat)

2. Bien connaître les missions de maîtrise d'œuvre pour pouvoir les négocier dans le contrat :

- Le rôle du maître d'œuvre
- Le contenu de ses missions
- La mission de base en bâtiment
- La mission témoin en infrastructure
- Le cas particulier de la réhabilitation

3. Les caractéristiques du marché de maîtrise d'œuvre :

- Le prix provisoire et le prix définitif
- Les engagements du maître d'œuvre (phase conception, phase chantier)
- Le cas des opérations en plusieurs tranches
- La rémunération de maîtrise d'œuvre (le principe du forfait ; l'incidence sur le forfait de l'évolution du coût prévisionnel ; les avenants)

4. La rédaction et la négociation du contrat de maîtrise d'œuvre :

- Sur quoi négocier ? Quand ? Avec qui ?

Jour 2 :

1. Les principes de la commande publique applicables à la maîtrise d'œuvre

1.1. Le contexte réglementaire : les directives "marchés publics" 2014, l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 /7/2015, le décret d'application de l'ordonnance

Evaluation préalable du mode de réalisation du projet d'investissement au-dessus d'un seuil

1.2. Principes généraux de la commande publique applicables à la maîtrise d'œuvre

Les accords-cadres (nouvelles règles d'attribution des marchés subséquents)

Les groupements de commandes de maîtrise d'ouvrage (dans le CGCT)

Les groupements de maîtrise d'œuvre

Les dossiers de candidatures (Dume , plafonnement du CA ...)

Les critères d'attribution des offres (introduction de la notion de coût déterminé selon une approche globale)

La définition des marchés de maîtrise d'œuvre

2. Seuils et procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre (nouvelles règles)

2.1. La procédure adaptée avec remise de prestation ou sans remise de prestation

2.2 Le concours de maîtrise d'œuvre

Nouvelle définition et spécificités du concours

Le jury : composition, rôle ...

Le déroulement du concours

Les primes et leur calcul

Négociation entre le (ou les) lauréats et le maître d'ouvrage

2.3 La procédure concurrentielle avec négociation

2.4 La procédure du dialogue compétitif

2.5 L'attribution et les marchés publics globaux : de conception-réalisation, de performance (ancien REM et CREM), et les marchés publics globaux sectoriels